

## *Le bulletin municipal d'informations des habitants de la Commune d'Arleux en Gohelle*

### **Edito**

A l'approche de la fin de ce mandat, je me dois de garder un ton neutre pour ce second édito de nouvelle année.

Conformément à l'esprit consensuel que je souhaite pour notre village, je m'impose cette obligation.

Il m'est toutefois important de profiter de cette tribune pour le souligner, et nous le savons toutes et tous : le contexte national et international est troublé.

Les tensions géopolitiques, les incertitudes économiques, les inquiétudes liées au pouvoir d'achat, à l'avenir de nos services publics ou au climat pèsent sur notre quotidien. Ces préoccupations sont légitimes, et je veux vous dire que la municipalité les entend parfaitement.

Face à ces défis, notre responsabilité collective est de rester unis, solidaires et tournés vers l'avenir.

Je suis convaincu d'une chose : même dans les périodes incertaines, l'espoir se construit localement, par des actions concrètes, par le dialogue, par la confiance réciproque entre une commune et ses habitantes et habitants.

À Arleux-en-Gohelle, nous avons une force : celle d'un village à taille humaine, riche de son histoire, de sa culture, de son patrimoine, mais surtout riche de ses habitantes et habitants.

Tout au long de l'année écoulée, j'ai vu des Arleusiennes et des Arleusiens engagés : des bénévoles, des agents municipaux, des enseignants, des soignants, des entrepreneurs, des artisans, des associations...

À toutes et tous, je veux dire merci. Vous êtes le cœur battant de notre village.

*Bien Cordialement.*

Norbert Grobelny

Maire de la commune d'Arleux-en-Gohelle



### **Six années...et plus de 60 bulletins plus tard !**



Depuis six ans, la **commission Communication et Finances**, composée de Jean-Michel Griselin, Béatrice Lebrun, Philippe Tranchant, Anne Cousin, Armelle Decréquy sous la présidence de Yannick Blaise, adjoint au maire, a contribué à la réalisation de votre bulletin municipal, avec la validation finale de Norbert Grobelny.

Plus de 60 éditions, qui ont permis de suivre de près les activités, événements et informations du village.

Au fil des pages, **le bulletin a raconté la vie du village** : événements de la municipalité et des associations,

informations pratiques, actualités de la Communauté de Communes et du Département, ainsi que des interviews d'habitants, d'associations et d'entreprises locales. Bref, tout ce qui fait battre le cœur du village.

Parallèlement, **la commission a mené plusieurs projets** : la table d'orientation, la renégociation des contrats d'assurance, la vérification des équipements et du mobilier communal, ainsi que le concours photo, déjà à sa cinquième édition et bien d'autres thèmes.

Un grand merci à tous ceux qui ont contribué à ces six années de bulletins et de points mensuels... et à ceux qui ont joyeusement joué le jeu pour les photos du concours !

## Une belle soirée pour commencer l'année



L'Association des Fêtes a organisé sa soirée annuelle de la Saint-Sylvestre, **le 31 décembre dernier**, toujours très appréciée par les nombreux noceurs !

Plus de 100 personnes se sont ainsi retrouvées autour d'un repas digne des grandes tables. La soirée a été rythmée par la musique et la danse, dans une ambiance joyeuse et festive.

Petits et grands ont célébré ensemble le passage à la nouvelle année. À minuit, cotillons et canons à

confettis ont marqué ce moment attendu. Un rendez-vous chaleureux qui a permis de débiter l'année dans la bonne humeur et le partage.



## Un début d'année sous le signe de l'engagement associatif

En ce début d'année, **les différentes associations de la commune** se sont réunies lors de leur assemblée générale et ont également mis à profit ce moment pour se retrouver autour d'une galette.

Ces temps d'échanges ont permis de retracer les événements de l'année écoulée, de présenter les bilans et de détailler les festivités organisées.

L'engagement des bénévoles et le dynamisme de la vie associative ont été largement soulignés.

Un remerciement a été adressé aux adhérents et bénévoles, acteurs essentiels de ces projets.

Enfin, la municipalité a été saluée pour l'accompagnement financier et matériel apporté et la qualité des équipements mis à disposition, contribuant pleinement à la réussite des activités.



## Vœux de la commune : retour sur la cérémonie

La cérémonie des vœux du maire à la population s'est déroulée **le samedi 10 janvier**, dans la salle polyvalente R. Cadiou, en présence du Conseil municipal, du Conseil municipal des jeunes et de plus de 250 participants, parmi lesquels bien-sûr nombre d'habitants du village et également des élus des communes environnantes. Cette rencontre annuelle constitue un moment privilégié pour présenter les réalisations de l'année écoulée.



La première partie de la soirée a été marquée par le discours d' **Emma Deruy, présidente du CMJ**, qui a retracé les principales activités menées par le Conseil municipal des jeunes au cours de l'année précédente. Elle a également présenté les projets et initiatives prévus pour l'année à venir, illustrant l'engagement des jeunes dans la vie communale et leur volonté de contribuer au dynamisme local.



**Norbert Grobelny**, a ensuite pris la parole pour dresser le bilan de l'année 2025. Il a rappelé les événements et réalisations majeurs de la commune en soulignant l'importance de l'implication des élus, des associations et des habitants pour faire d'Arleux-en-Gohelle un village qui bouge !

La cérémonie s'est poursuivie avec la **remise des lots du concours photo, organisé par les membres de la commission communication**. Les participants ont été récompensés pour la qualité et l'originalité de leurs clichés, mettant en valeur le patrimoine et les paysages de la commune.

Enfin, les discours et orateurs ont fait place à **une représentation de danses indiennes** proposée par **l'association "Similarts 2"**. Un moment de rythme, de couleurs et d'énergie était offert aux nombreux spectateurs pour traduire et confirmer le souhait du maire d'entrer dans la nouvelle année en



conservant le dynamisme connu et reconnu de la commune. La cérémonie s'est poursuivie à la salle des fêtes par le verre de l'amitié, accompagné d'un buffet, permettant aux participants de se retrouver, d'échanger et de clore la soirée dans une atmosphère conviviale et agréable.



## Une réouverture en musique pour l'église Saint-Martin

Nombre d'habitants d'Arleux-en-Gohelle, et de notre secteur, sont très attachés à ce fleuron des bâtiments communaux dont le mauvais état les inquiétait.

Attachés parce qu'ils le trouvent beau, singulier, avec une architecture atypique extérieure et intérieure de style Art déco, mais surtout parce que c'est un repère significatif dans le village et dans la vie de nos concitoyens.

Que serait le bourg d'Arleux-en-Gohelle sans ce bâtiment ? À quoi ressemblerait le cœur de notre village sans cette silhouette familière et tellement... particulière ?

Et puis, une église, c'est aussi un lieu de vie. Un lieu de vie qui, quelles que soient les croyances, a accueilli de nombreux arleusiens : baptêmes, communions, mariages, enterrements, célébrations.

Cela doit être aussi une église vivante grâce à des réunions plus ouvertes et des concerts de qualité, comme celui qui a été assuré par la chorale " Viva la Vida " **le dimanche 25 janvier**.

Et c'est surtout un patrimoine que nous sauvegardons pour les générations actuelles et futures.

C'est pour toutes ces raisons -patrimoniales, architecturales, historiques, culturelles- que la municipalité a eu la volonté de rénover ce bâtiment communal.

Il s'agissait de travaux d'ampleur car la situation exigeait une intervention importante, notamment pour la consolidation d'éléments de la charpente.

Pour la rénovation des murs et des voûtes, avec le concours du service patrimoine du Département du Pas-de-Calais, nous avons recherché à nous rapprocher de leurs couleurs originelles, marqueurs forts de l'identité architecturale des lieux.

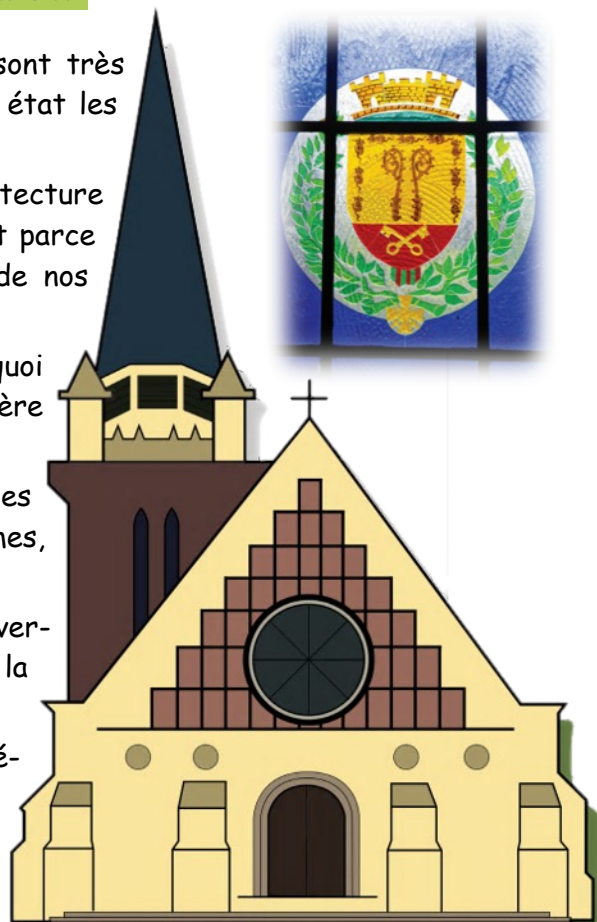
Rendre tout son éclat à ce lieu sacré sans l'affecter ou le dénaturer, telles étaient nos volontés et le sens de l'investissement conséquent dédié à ce projet.

Au total, à l'échéance de cette rénovation, notre commune aura mobilisé un budget de **135 370 euros**. C'est un budget conséquent.

Cette rénovation a été rendue possible grâce aux partenaires qui nous ont soutenus dans ce projet.

- Le Département du Pas-de-Calais par l'octroi d'une subvention d'un montant de **22 500 €**
- La Communauté de Communes Osartis-Marquion par l'octroi d'une subvention de **6 000 €**

Concernant la dégradation de certains éléments de la charpente par des infiltrations d'eau, nous avons bénéficié de notre assureur Groupama d'une indemnité d'un montant de **30 874 €**.



Remise en état et traitement fongicide et insecticide de l'ensemble de la charpente



Éléments de poutre fortement dégradés



Éléments de poutre fortement dégradés

Bravo aux entreprises qui ont accompli ces travaux :

- L'entreprise " Charpentier des Flandres " à Méteren dans le Nord qui a réalisé les travaux de reprise et de réparation d'éléments de la charpente ainsi qu'un traitement curatif et préventif insecticide et fongicide.
- L'entreprise " Géraud Legrand " à Biache-saint-Vaast qui a réalisé les travaux complets de traitement des fissures, plâtrerie et de peinture des murs, plafonds et voûtes, avec une mention spéciale à donner à Grégory Dambrine qui a effectué durant de longs mois un travail de grande qualité.
- L'entreprise " Paschal " à Wimereux qui a assuré le remplacement de l'horloge de commande pour les sonneries des cloches.
- L'entreprise " HUCARO " à Arleux-en-Gohelle qui a réalisé les travaux de remplacement d'équipement d'éclairage de sécurité et le groupe de ventilation et d'extraction d'air.
- Et enfin, l'entreprise " RGC couverture " à Sains-en-Gohelle qui a assuré les travaux de réparation sur de nombreuses zones de la couverture et les chéneaux de l'église.



Merci également à l'association " gymnastique et marche " d'Arleux-en-Gohelle et à tous les bénévoles qui ont souhaité contribuer avec leur moyen, leur envie, au grand nettoyage de cette église, de la poussière, de la saleté entre autres, il y en avait beaucoup...



## Découvrez le Batch Cooking : votre allié pour des repas sains et du temps gagné !



Ce **dimanche 25 janvier** s'est déroulé le deuxième atelier batch cooking "spécial menus hiver" à la salle des fêtes d'Arleux-en-Goehelle.

Atelier complet animé par Anne Herbaut, diététicienne-nutritionniste, un moment où l'on cuisine malin sans jamais renoncer au goût !

Au menu : des plats pensés pour la semaine, réconfortants et savoureux.

Poulet aux pommes caramélisées, cabillaud sauce korma et quinoa, gratin moelleux de pâtes au bœuf mijoté et aux poivrons, smashed potatoes et saucisses grillées, blé sauté aux légumes et omelette.

Cet atelier, c'est la preuve qu'avec un peu d'anticipation, on peut gagner du temps, réduire le stress des repas et se régaler toute la semaine.

Un prochain atelier spécial "menus printemps" sera organisé.



## Le CMJ en déplacement au Palais Bourbon

Invitée par Agnès Pannier-Runacher, ex-ministre et députée de la seconde circonscription du Pas-de-Calais, **une délégation du CMJ** s'est rendue le **mercredi 14 janvier** dans les locaux de l'Assemblée Nationale pour parcourir les somptueux salons et le très spectaculaire hémicycle où s'exerce le pouvoir législatif français. En bénéficiant de l'accompagnement d'un guide, les 4 jeunes de la délégation ont pu découvrir le fonctionnement et l'organisation de cette toute première institution de France. Cerise sur le gâteau, l'après-midi de cette journée a été réservé à la visite du musée national d'histoire naturelle.



## Les rendez-vous de ces deux prochains mois

**Le dimanche 22 février** : à 12h00, repas-dansant à la salle des fêtes organisé par le club « Amitié - Détente ».



**Samedi 28 février et dimanche 1er mars** : Salon du livre organisé par l'association « Les artisans et créateurs de la Gohelle ». Plus de 30 écrivains et éditeurs seront présents avec divers univers (policiers, sciences fictions, horreurs, romans, ...).

**Le samedi 07 mars** : à partir de 19h30, soirée « Années 80 » à la salle des fêtes organisée par l'Association des fêtes.



**Le dimanche 15 mars** : élections municipales - bureau de vote à la mairie - de 08h00 à 18h00 -

ÉLECTIONS  
MUNICIPALES

**Le dimanche 29 mars** : Fête du club « Amitié - Détente » à la salle des fêtes. Vente des objets créés par le club, loterie, repas,...

**FETE  
DU CLUB**

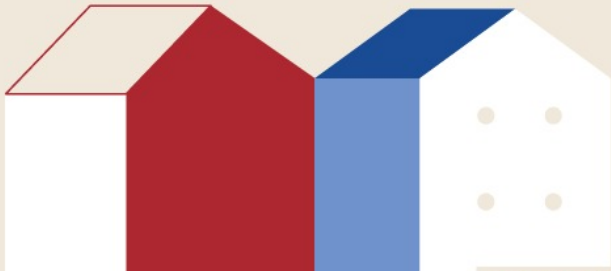


# Liste paritaire, fin du panachage, bulletins de vote... Tout savoir sur le nouveau mode de scrutin pour les communes de moins de 1 000 habitants

ÉLECTIONS  
MUNICIPALES  
15 et 22 mars  
2026

Allons Voter!

## Liste paritaire, fin du panachage, bulletins de vote...



### Quelles sont les fonctions du maire ?



**Exécutif de la commune**

Il exécute les délibérations du conseil municipal



Il exerce des pouvoirs délégués par le conseil municipal

Il dispose de pouvoirs propres

Chef de l'administration communale

Chargé de la police administrative

Capacité à délivrer des permis de construire



Il prend des arrêtés municipaux



Il représente la commune en justice



**Représentant de l'État**

Il est officier de l'état civil (naissances, mariages, décès)



Il est officier de police judiciaire



Il organise les élections



Il statue sur les demandes d'inscription sur les listes électorales



Il est chargé du recensement citoyen



Il organise les cérémonies patriotiques dans sa commune

### Scrutin paritaire

Le scrutin est désormais un scrutin de liste paritaire (alternance homme/femme ou inversement). Vous pourrez seulement voter en faveur d'une liste. Il n'est plus possible de voter pour des candidats qui se présentent individuellement.

### Fin du panachage

Il n'est plus possible d'ajouter, de rayer des noms ou de modifier l'ordre de la liste sur le bulletin de vote. Vous votez en faveur d'une liste que vous ne pouvez pas modifier. Les bulletins de vote obéissent à de nouvelles règles de présentation et de nullité. Si vous ajoutez ou rayez un ou plusieurs noms ou que vous modifiez l'ordre de la liste, votre bulletin de vote ne sera pas valable.

### Ce qui ne change pas

Il n'est pas obligatoire de présenter une pièce d'identité au moment du vote. Vous n'élierez pas de conseillers communautaires. Ils sont choisis parmi les conseillers municipaux de votre commune dans l'ordre du tableau du conseil municipal. Celui-ci classera en tête le maire, les adjoints, puis le reste des conseillers municipaux.

